

Vérification de l'intervention de la Ville d'Ottawa dans la manifestation du convoi de camionneurs – Faits saillants



Bureau de la
vérificatrice générale
Ville d'Ottawa



? Pourquoi cette vérification?

La manifestation du convoi de camionneurs s'est déroulée à Ottawa en janvier et février 2022. La Ville d'Ottawa (la Ville) avait la responsabilité d'appuyer le Service de police d'Ottawa (SPO) dans son intervention pendant cette manifestation et de gérer les profonds retentissements de cette manifestation sur la municipalité et ses résidents. Cette mission de vérification visait à savoir si la Ville est intervenue ponctuellement et efficacement pour appuyer les opérations policières, aider les résidents et assurer la continuité des services municipaux, dans la mesure du possible. Les vérificateurs ont examiné les mesures adoptées par la Ville avant, pendant et après la manifestation.

Q Ce que nous avons constaté

La Ville n'a pas hésité à appuyer le SPO pendant toute la manifestation jusqu'au dénouement de l'intervention policière. Il a nécessairement fallu annuler ou reporter certains services de la Ville. Or, de nombreuses directions générales de la Ville se sont adaptées aux circonstances et ont remanié au besoin leurs activités pour continuer d'assurer les services de la Ville. De l'aide a été offerte aux résidents par l'entremise des partenaires communautaires. Toutefois, il n'y a pas eu suffisamment de promotion de ces services.

Nous avons recensé les difficultés que la Ville a affrontées et les points qui lui permettront d'améliorer son intervention dans les situations d'urgence de nature comparable, en plus de mieux aider les résidents touchés.

💡 Nous avons fait 20 recommandations afin de veiller à ce que, dans les situations d'urgence :

- toutes les directions générales compétentes de la Ville soient rapidement mobilisées et les partenaires dans l'intervention policière s'échangent comme il se doit l'information privilégiée pour planifier efficacement les activités;
- l'on communique ouvertement et rapidement avec le Conseil municipal dans la planification des mesures d'urgence et dans l'intervention à mener en cas d'urgence;
- les services d'urgence soient offerts à tous les résidents touchés et soient annoncés comme il se doit;
- les fonctions et les attributions des principaux intervenants soient officialisées;
- l'on améliore la communication avec les résidents;
- tous les principaux intervenants tiennent des discussions et prennent des décisions collectivement;
- l'on établit la documentation voulue pour suivre les directives et les demandes adressées à la Ville;
- l'on présente à la direction, pour discussion et pour permettre de prendre rapidement les décisions, les recours en justice envisageables.

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez consulter notre [site Web](#).

613-580-9602 | BVG@ottawa.ca